

Menuisier Fabricant

1ère session 2023



Le titulaire du CAP menuisier fabricant est destiné à devenir un ouvrier professionnel qualifié de la menuiserie et de l'agencement qui intervient en atelier pour fabriquer différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que tout aménagement ou agencement de pièce, bureau, cuisine, salle de bains, magasin, salle d'exposition, lieux de réunion et d'accueil de public...

Au sein de l'entreprise, en atelier, son activité consiste à participer à la préparation de fabrication d'ouvrages très variés, par ses connaissances technologiques, par sa maîtrise des savoir-faire, à suivre le processus de fabrication de son ouvrage à partir du dossier technique, des normes de la menuiserie et de l'agencement, des contraintes de l'entreprise, à mettre en œuvre les mesures de sécurité et de prévention adaptées, à réaliser les ouvrages selon les techniques et procédés courants de fabrication de la menuiserie et de l'agencement.

Il exerce son activité dans tout type d'entreprises. Le secteur économique correspond à la 2ème transformation du bois qui fabrique des ouvrages de menuiserie, agencements et mobiliers. Les ouvrages de menuiserie-agencement et les mobiliers de production industrielle participent aux fonctions du second œuvre, aménagement et agencement des locaux privés ou publics. Son domaine d'intervention recouvre l'ensemble des ouvrages de menuiserie et d'agencement destinés aux habitations individuelles ou collectives, aux locaux professionnels (usines et bureaux), aux lieux de loisirs, établissements et centres culturels, sociaux, scolaires, sportifs, commerciaux, lieux d'accueil de public...

Il intervient d'entreprise pour préparer et fabriquer des ouvrages et/ou produits en bois et matériaux dérivés dans le cadre de commandes de clients variés. Il met accessoirement en œuvre des produits ou composants en alliage léger, en verre et en matériaux de synthèse entrant dans la constitution des ouvrages tels que les menuiseries, les agencements et les mobiliers.

Au sein de l'atelier de fabrication, il est amené à suivre le processus de fabrication selon les moyens manuels et/ou numériques de l'entreprise, à organiser son poste de travail, à réaliser en autonomie les tracés, les usinages et l'assemblage des composants d'un ouvrage, à respecter l'hygiène et la sécurité aux différents postes de travail.

Il opère suivant un processus artisanal et/ou industriel. Il participe, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions :

- préparation de sa fabrication ;
- fabrication ;
- maintenance des matériels ;
- logistique ;
- préparation pour la mise en œuvre sur site.

Certaines de ces activités seront liées à des conditions restrictives.

Débouchés

Les titulaires de ce diplôme travaillent chez des fabricants d'ouvrages d'aménagement et agencement en bois et matériaux dérivés ou associés. Le secteur de la menuiserie est essentiellement artisanal ; celui de la production de mobilier essentiellement industriel. C'est donc en atelier que travaille principalement le menuisier fabricant.

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h

Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation 101h30 91h

Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7
--	-------	-------

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- **Communication technique** : Les systèmes de représentation, les documents techniques, les outils de communication.
- **L'entreprise et son environnement** : Les intervenants, les garanties et les responsabilités de l'entreprise, les systèmes économiques
- **Expression graphique** (dessins de fabrication, plans d'architecte etc), conventions et normes de représentation, logiciels de tracé, d'optimisation, de DAO.
- **Les ouvrages** : menuiseries extérieures et intérieures ; ouvrages d'agencement et mobilier, c'est à dire portes et fenêtres, mais aussi volets ou persiennes, portails et portillons, placards et rangements, mobiliers de collectivités, habillages muraux.
- **Les matériaux et produits** : Les matériaux bois et dérivés, du bois les essences, les produits en plaques, les produits de jointoiement et de calfeutrement, de fixation et d'assemblage, de traitement, de préservation et de finition. Leurs propriétés et caractéristiques physiques et mécaniques. Les composants (produits manufacturés, quincailleries, accessoires...)
- **Les procédés et processus de réalisation** : les moyens et les techniques de tracé et de préparation, l'organisation du poste de travail, les moyens et les techniques d'usinage, les moyens et les techniques d'assemblage et de montage, les moyens et les techniques de mise en forme et de placage, les moyens et les techniques de contrôle, les moyens et les techniques de finition, les moyens et les techniques de traitement, les moyens et les techniques de manutention, de conditionnement, de stockage et de chargement, les moyens et techniques de maintenance des outillages, des équipements
- **L'organisation des processus de fabrication** selon les critères géométriques, dimensionnels, technologiques des pièces à usiner ; réglage, contrôle et suivi des opérations.
- **Santé et sécurité au travail** : Le document de la prévention des risques, les acteurs et partenaires de la prévention, l'identification des dangers (notamment liés à l'utilisation de produits colles, vernis, solvants et de machines dangereuses), l'analyse des risques et les mesures de prévention, les mesures de prévention adaptées au métier les risques spécifiques, l'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort

adaptés au métier, le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail. La protection de son poste de travail.

- **Le contrôle et la qualité** : détection des défauts et malfaçons ; les critères d'appréciation de la qualité et les moyens de les mesurer et de les contrôler.
- **Maintenance** : entretien préventif (nettoyage, graissages) ; organes à remplacer ; essais ; vérifications.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines. Deux semaines spécifiques s'y ajoutent, organisées par l'établissement de formation :

- la préparation à l'obtention des attestations de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP).
- la préparation à l'obtention de l'attestation de travail en hauteur : annexe 5 de la recommandation R. 408 de la Caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés (utilisation d'un échafaudage).
- la préparation à l'obtention de l'attestation à la formation pour l'habilitation électrique B.S.
- la formation à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (A.I.P.R. - catégorie : opérateur)

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Préparation de la fabrication, coeff. 4
- Fabrication d'un ouvrage de menuiserie agencement ou mobilier, coeff. 12 (dont coeff. 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre uniquement pour les candidats scolaires et apprentis)

Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – enseignement moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques, physique-chimie, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- prévention santé environnement, coeff. 1

- Langue vivante étrangère, coeff. 1

Epreuve facultative

- Arts appliqués et cultures artistiques

Statistiques

Pour le CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement

Académie de Montpellier

En 2017 : 27 présents, 19 admis (soit 70.37% de réussite).

En 2018 : 29 candidats inscrits, 29 présents, 21 admis (soit 72,41% de réussite)

En 2019 : 25 candidats inscrits, 25 présents, 23 admis (soit 92 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 2 candidats présents, 1 candidats admis (soit 50% de réussite)

En 2018 : 68 candidats présents, 61 candidats admis (soit 89,7% de réussite). **Candidats uniquement en apprentissage**

En 2019 : 1 candidat présent, 0 candidats admis (soit 0% de réussite).

En 2019 : 73 présents, 67 admis (soit 91.8% de réussite).

Candidats en apprentissage uniquement

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- BACPRO Technicien menuisier-agenceur
- BACPRO Technicien de fabrication bois et matériaux associés
- BP Charpentier
- BP Menuisier
- BP Plâtrerie et plaque
- MC Plaquiste

Pour connaître les poursuites d'études consultez les guides régionaux.

Où se former en Occitanie

Académie de Montpellier

11 Lézignan-Corbières

CFA du bâtiment **A**

11 Narbonne

Lycée professionnel Louise Michel (*public*)

34 Baillargues

CFA des compagnons et du devoir **A**

34 Béziers

Lycée Jean Mermoz (*public*)

34 Montpellier

EREA Jean-Jacques Rousseau (*public*)

CFA du BTP Pierre Villeneuve **A**

48 Mende

IRFMA de la Lozère **A**

66 Perpignan

CFA du BTP Marcel Mercader **A**

Académie de Toulouse

09 Foix

CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège **A**

12 Onet-le-Château

Campus des métiers (CMA de l'Aveyron) **A**

31 Plaisance du Touch

CFA des compagnons du devoir de Midi-Pyrénées **A**

31 Toulouse

CFA des compagnons du devoir de Midi-Pyrénées **A**

31 Toulouse

CFA du BTP Paul Riquet **A**

32 Pavie

Ecole des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers **A**

65 Tarbes

École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**

81 Albi

CFA des compagnons du devoir et du Tour de France de Midi-Pyrénées **A**

Université Régionale des métiers et de l'artisanat **A**

82 Montauban

CFA de Tarn et Garonne - Ecole des métiers **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Zoom sur Les métiers du bois et Les métiers des compagnons du devoir et du tour de France
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades

04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète

04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr